

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL**

**DEC- 35-2022**

**CRÉATION D'AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET D'UN PARKING VÉGÉTALISÉ AUX ABORDS DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES ROGER BALAN - RUE DU BREUIL A SAINT-MARCEL**

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que dans le quartier de la rue du Breuil, divers équipements publics constitués du groupe scolaire Roger BALAN, qui a fait l'objet de travaux d'extension dans le but d'accueillir 3 nouvelles salles de classes à la rentrée 2021, du restaurant scolaire et accueil périscolaire Roger Balan, du parc public à destination des enfants « l'Insecty Parc », du terrain de pétanque et du jardin pédagogique,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement des abords et la création d'un parking perméable et végétalisé, la collectivité a lancé un marché de travaux composé de 2 lots,

Vu la consultation des entreprises conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 02 septembre 2022,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est accepté la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de création d'aménagements de sécurité et d'un parking végétalisé aux abords des équipements scolaires et périscolaires rue du Breuil entre la ville de Saint-Marcel et :

- Lot 1 VRD : Société EUROVIA sise 21, rue Paul Sabatier CS 80192 - 71105 CHALON-SUR-SAÔNE Cedex
- Lot 2 Espaces verts : Société SAÔNE-ET-LOIRE PAYSAGE sise 16, chemin de reverseille - 71500 LOUHANS.

**Article 2** : Le montant provisoire du lot 1 VRD s'élève à 257 577.99 € HT, soit 309 093.59 € TTC.  
Le montant ferme et définitif du Lot 2 Espaces Verts s'élève à 44 360.50 € HT, soit 53 232.60 € TTC.

**Article 3** : Le marché débute à la date de notification du marché. Les prestations seront exécutées à compter de l'ordre de service de démarrage.  
Le délai global contractuel pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois, période de préparation incluse.

**Article 4** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et Monsieur le Trésorier de Chalon Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 12 septembre 2022

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,

